

Formation et des Conseils

73/77, rue de Sèvres
92514 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 46 99 14 55
Fax : 01 46 99 14 56
Internet : www.opqfc.com

Organisme de Qualification de l'Ingénierie

73/77, rue de Sèvres
92514 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 46 99 14 50
Fax : 01 46 99 14 51
Internet : www.opqibi.com

Organisme Professionnel Paritaire de Qualification Technique des Economistes et Coordonnateurs de la Construction

41 bis, boulevard de Latour-Maubourg
75007 Paris
Tél. : 01 45 56 92 67
Fax : 01 44 18 35 26
Internet : www.opqtecc.fr

Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment

55, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 47 04 26 01
Fax : 01 47 04 52 83
Internet : www.qualibat.com

Association technique et professionnelle de qualification des entreprises de l'équipement électrique

109, rue Lemercier
75017 Paris
Tél. : 01 53 06 65 20
Fax : 01 53 06 65 21
Internet : www.qualifelec.fr

Organisme de Qualification des Entreprises du Paysage

44, rue d'Alésia
75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 43 27 34 18
Fax : 01 43 27 34 19
Internet : www.qualipaysage.org

Organisme de Qualification Professionnelle des Entreprises de Propreté et Services Associés

Tour CIT - 3, rue de l'Arrivée
75749 Paris cedex 15
Tél. : 01 43 21 09 27
Fax : 01 43 21 09 28



La qualification ?

- Une qualification atteste de la compétence professionnalisme d'une entreprise ou d'un prestataire pour réaliser une prestation déterminée.
- Elle est attribuée par un Organisme de Qualification indépendant et impartial.
- Aider les clients (maîtres d'ouvrage ou prestataires) dans leurs recherches et leurs sélections.

naissance de la compétence et du professionnalisme

(personne morale ou physique) peut faire reconnaître ses compétences et son image par un organisme de qualification. Il s'agit d'une démarche volontaire.

La qualification lui est alors délivrée pour une activité donnée, au regard de critères permettant de vérifier sa pérennité, sa capacité à contracter, son aptitude à mener à terme, ses moyens et ses références attestées de clients.

La durée de validité limitée, précise les domaines d'activité dans lesquels l'entreprise fait l'objet de contrôles périodiques.

Principaux organismes de qualification

Le système de qualification émane d'une branche professionnelle déterminée. Ainsi :

- AFNOR** qualifie les organismes de conseils en management, les organismes de formation professionnelle continue,
- AFIP** les prestataires d'ingénierie,
- CCF** les économistes et coordonnateurs de la construction,
- CCBAT** les entreprises du bâtiment ;
- FELEC** les entreprises de l'équipement électrique ;
- PAYSAGE** les entreprises du paysage,
- PROPRE** les entreprises de propreté et de services associés,
- SPORT** les entreprises de réalisations de sports et de loisirs.

Principaux enjeux de la qualification : transparent, indépendant et

Le rôle principal d'un organisme de qualification doit donner confiance dans la qualification. C'est pourquoi :

Il est constitué sous la forme d'une structure juridique indépendante, à but non lucratif, impliquant les acteurs concernés par la qualification (clients, prestataires, institutionnels et pouvoirs publics) et sont représentés au sein de ces différentes instances ; Les membres des instances de qualification sont des professionnels élus pour leur éthique et leur compétence.

Les instances de qualification ont travaillé en commun avec l'AFNOR et les pouvoirs publics à l'élaboration d'une norme définissant les exigences générales relatives aux organismes de qualification. Cette norme est actuellement en cours d'homologation.

un critère de choix pour les clients

Les organismes de qualification partagent une mission et un objectif communs : satisfaire les clients dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires compétents.

Selon deux enquêtes réalisées en 2002 ⁽¹⁾, près de 60 % des maîtres d'ouvrage publics et privés ont fait la qualification dans leurs appels d'offres et un prescripteur sur deux la recommande.

⁽¹⁾ La première enquête a été réalisée en septembre 2002 par l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) et l'OPQIBI, auprès de 4200 ingénieurs territoriaux ; la seconde a été réalisée en décembre 2002 par IPSOS pour le compte de QUALIBAT auprès de 500 personnes : prescripteurs, maîtres d'ouvrage, professionnels privés, particuliers, chefs d'entreprise.

> Comment utiliser la qualification ?

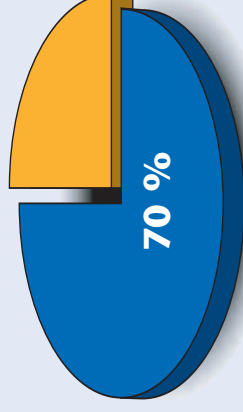
En se référant aux **nomenclatures** des organismes de qualification, un client peut faire des appels d'offres ou ses consultations, demander la production de certificats en précisant les qualifications appropriées à l'objet des marchés.

Il peut également, afin de trouver des fournisseurs compétents, consulter gratuitement les **annuaires** que ces organismes mettent à disposition des maîtres d'ouvrage et donner sur leurs sites Internet.

> Les qualifiés en chiffres

Aujourd'hui, en France, près de **50 000 entreprises** sont qualifiées.

- Elles représentent un chiffre d'affaires de plus de **100 Milliards d'Euros**
- Et comptent près de **900 000**



Le chiffre d'affaires cumulé des qualifiés = 70 % du chiffre d'affaires total des entreprises des secteurs d'activités concernés

L'effectif cumulé des qualifiés = 50 % de l'effectif total des entreprises des secteurs d'activités concernés

Quel que soit le marché, le choix d'un fournisseur est une étape déterminante. En optant pour une entreprise qualifiée, privilégiez fiabilité et sécurité.